

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 8 avril 2026 à 9 h 02 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mme Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
 Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20260408-762

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RECONDUCTION -
 CONSEIL D'ADMINISTRATION - FÉDÉRATION
 CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de reconduire la candidature de Seta Topouzian, conseillère municipale, à titre de membre du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), pour la période débutant en juin 2026 et terminant en juin 2028;

d'assumer tous les coûts liés à sa participation aux réunions de ce conseil.

(SD-2026-1694)

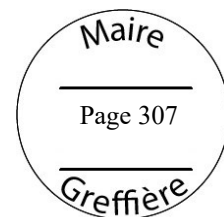
CE-20260408-763

RECOMMANDATION AU CONSEIL - PROCÉDURES EN
 EXPROPRIATION - LOTS P.1 357 162 ET P.1 357 200

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de servitudes permanentes sur une partie des lots 1 357 162 et 1 357 200 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 425,3 mètres carrés, nécessaires pour protéger, maintenir et entretenir une conduite municipale enfouie;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle initiale requise par la Loi concernant l'expropriation pour l'acquisition desdites servitudes permanentes, le tout tel que montré et décrit au plan et à la description technique préparés par François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 13 août 2024 sous le numéro 7536 de ses minutes, et à offrir aux expropriés les sommes ci-dessous mentionnées, représentant la valeur marchande estimée en date du 10 mars 2026 et certains postes d'indemnisation:



a) lot P.1 357 162
superficie: 208,8 mètres carrés
64 150 \$
AC-24-204/01;

b) lot P.1 357 200
superficie: 216,5 mètres carrés
66 450 \$
AC-24-204/02;

indemnité totale: 130 600 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1891632)
(SD-2026-1372)

CE-20260408-764

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS
ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense au montant de 130 600 \$, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-13173-F, pour défrayer l'acquisition de servitudes permanentes sur une partie des lots 1 357 162 et 1 357 200 du cadastre du Québec, nécessaires pour protéger, maintenir et entretenir une conduite municipale enfouie;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables;

le tout conditionnellement à l'autorisation d'acquisition desdites parties de lots par le conseil municipal.

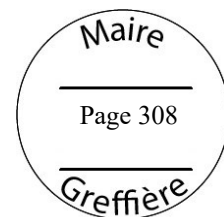
(CT:1891632)
(SD-2026-1372)

CE-20260408-765

**DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13173-F - PROCÉDURES EN
EXPROPRIATION - LOTS P.1 357 162 ET P.1 357 200**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13173-F, un montant de 130 600 \$, exempt de taxes, requis dans le cadre de l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de servitudes permanentes sur une partie des lots 1 357 162 et 1 357 200 du cadastre du Québec, nécessaires pour protéger, maintenir et entretenir une conduite municipale enfouie;



le tout conditionnellement à l'autorisation d'acquisition desdites parties de lots par le conseil municipal.

(CT:1891632)
(SD-2026-1372)

CE-20260408-766

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ADDENDA - OFFRE D'ACHAT - GROUPE IMMOBILIER VAN
HOUTTE INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'addenda à l'offre d'achat à transmettre au Groupe Immobilier Van Houtte inc., avec l'intervention de Golf Ste-Rose inc., leurs représentants successeurs ou ayants droits, afin de diminuer le prix d'achat à 12 150 000 \$ pour l'acquisition par la Ville, des lots 1 059 533, 1 059 547, 1 059 572, 1 059 575, 1 059 600, 1 059 601, 1 063 185, 1 063 187, 2 573 679, 6 340 091 et 6 453 893 du cadastre du Québec, connus comme étant le Club de Golf Ste-Rose, situés au 1400, boulevard Mattawa, d'une superficie totale de 520 396,6 mètres carrés, nécessaires à des fins de parcs, d'espaces verts et de conservation, selon les termes et conditions mentionnés à l'addenda à l'offre d'achat;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2026-1491)

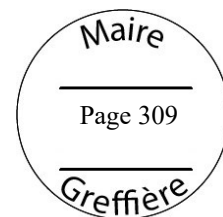
CE-20260408-767

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - MANDAT
RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville;

ATTENDU QUE les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement, reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;

ATTENDU QUE le 5 avril 2022, par sa résolution CM-20220405-326, le conseil municipal a adopté le Règlement L-12914 abrogeant le Règlement L-12461 constituant le Comité consultatif en environnement;



ATTENDU QU'à cette même date, par sa résolution CM-20220405-361, le conseil municipal a accepté de continuer le Comité consultatif en environnement (le «CCE») par résolution et a adopté son mandat. Le mandat du CCE n'a pas été modifié depuis cette date;

ATTENDU QUE les modifications proposées au mandat du CCE sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standards applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités ni à la composition du CCE;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé du CCE, lequel est joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20220405-361;

EN CONSÉQUENCE IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif en environnement joint au sommaire décisionnel.

(SD-2026-1146)

CE-20260408-768

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13272

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13272 concernant la Commission de l'habitation et du logement social.

(SD-2026-1544)

CE-20260408-769

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13272

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13272 concernant la Commission de l'habitation et du logement social.

(SD-2026-1544)

CE-20260408-770

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13272



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13272 concernant la Commission de l'habitation et du logement social.

(SD-2026-1544)

CE-20260408-771

AUTORISATION - RENONCIATION - SERVITUDES ET OBLIGATIONS - LE CORBUSIER-CONCORDE S.E.C.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la renonciation aux servitudes et obligations contenues à l'acte de servitudes publié sous le numéro 970 985 et ses amendements afin que la requérante puisse redévelopper sa propriété pour y accueillir, notamment, l'usage résidentiel, le tout en conformité avec le Code de l'urbanisme;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2026-1660)

CE-20260408-772

RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION - COMITÉ D'INVESTISSEMENT CONJOINT - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de nommer Daniel Larouche pour agir à titre de membre indépendant provenant du milieu socioéconomique local au sein du Comité d'investissement conjoint - Fonds local d'investissement - Fonds local de solidarité de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;

d'inscrire Jean Desjardins à la liste de réserve dudit comité pour combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des 2 prochaines années.

(SD-2026-1675)

CE-20260408-773

RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION - COMITÉ FONDS ENTREPRENEURIAT COLLECTIF



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer François Hembert à titre de président du Comité Fonds entrepreneuriat collectif, et ce, jusqu'à la fin de son mandat à titre de membre indépendant, soit le 9 juillet 2026.

(SD-2026-1682)

CE-20260408-774

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RENOUVELLEMENT - NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE DE LA VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de renouveler la nomination de Majed Ghattas et Brianna Teupé à titre de membres indépendants au sein du Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable, rétroactivement à compter du 12 mars 2026;

de renouveler la nomination de Majed Ghattas à titre de président dudit comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable, rétroactivement à compter du 12 mars 2026;

de renouveler la nomination de Rebecca Kabongo à titre de membre indépendante au sein dudit comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable, rétroactivement à compter du 9 avril 2026.

(SD-2026-1685)

CE-20260408-775

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le vendredi 6 mars 2026 à 9 h 33.

(SD-2026-1230)

CE-20260408-776

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 25 mars 2026 à 9 h 10.

(SD-2026-1638)



CE-20260408-777

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 25 mars 2026 à 9 h 01.

(SD-2026-1638)

CE-20260408-778

RECOMMANDATION AU CONSEIL - REMBOURSEMENT
DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois de février 2026 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2025, tel que requis par l'article 13 du Règlement L-13196 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2026-606)

CE-20260408-779

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - MISE À
JOUR - POLITIQUE DE GESTION DES RÉSERVES
FINANCIÈRES, DES FONDS RÉSERVÉS, DE L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET PROVISION POUR
DÉPENSES IMPRÉVUES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter la mise à jour de la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues.

(SD-2026-607)

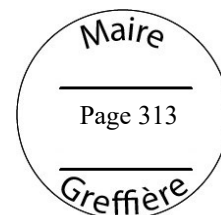
CE-20260408-780

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13260

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13260 modifiant le Règlement L-12697 créant une réserve financière afin de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes.

(SD-2026-625)



CE-20260408-781

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13260

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant le numéro L-13260 modifiant le Règlement L-12697 créant une réserve financière afin de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes.

(SD-2026-625)

CE-20260408-782

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13260

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13260 modifiant le Règlement L-12697 créant une réserve financière afin de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes.

(SD-2026-625)

CE-20260408-783

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13270

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13270 abrogeant le Règlement L-12698 créant une réserve financière pour le paiement comptant d'immobilisations.

(SD-2026-629)

CE-20260408-784

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13270

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13270 abrogeant le Règlement L-12698 créant une réserve financière pour le paiement comptant d'immobilisations.

(SD-2026-629)

CE-20260408-785

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13270



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13270 abrogeant le Règlement L-12698 créant une réserve financière pour le paiement comptant d'immobilisations.

(SD-2026-629)

CE-20260408-786

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13271

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13271 abrogeant le Règlement L-11078 créant une réserve financière dans le but de pourvoir au paiement des dépenses préliminaires concernant les honoraires professionnels pour la confection de plans et devis, d'études préliminaires et autres services connexes.

(SD-2026-630)

CE-20260408-787

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13271

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13271 abrogeant le Règlement L-11078 créant une réserve financière dans le but de pourvoir au paiement des dépenses préliminaires concernant les honoraires professionnels pour la confection de plans et devis, d'études préliminaires et autres services connexes.

(SD-2026-630)

CE-20260408-788

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13271

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13271 abrogeant le Règlement L-11078 créant une réserve financière dans le but de pourvoir au paiement des dépenses préliminaires concernant les honoraires professionnels pour la confection de plans et devis, d'études préliminaires et autres services connexes.

(SD-2026-630)



CE-20260408-789

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13261

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement
numéro L-13261 concernant le fonds de roulement.

(SD-2026-638)

CE-20260408-790

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13261

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à
l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion
en vue de l'adoption d'un Règlement portant le numéro L-13261
concernant le fonds de roulement.

(SD-2026-638)

CE-20260408-791

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13261

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13261
concernant le fonds de roulement.

(SD-2026-638)

CE-20260408-792

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉOLUTION
AMENDÉE - RÉSERVE FINANCIÈRE - SERVICE DE L'EAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'amender la résolution CM-2005/946
créant une réserve financière relative au service de l'eau, telle
qu'amendée par la résolution CM-20190813-6386, soit:

par l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant: Cette
réserve est nommée «Réserve bleue»;

par le remplacement du texte ajouté par la résolution CM-20190813-
638 par le suivant:



«Cette réserve financière pour la fourniture des services de l'eau est créée au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité afin de pourvoir aux dépenses en immobilisations prévues à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes ainsi qu'à l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux potables et usées, selon la séquence décidée par le comité exécutif;

le montant global projeté de la réserve financière est de 350 000 000 \$;

la réserve financière est constituée des sommes suivantes:

- toute somme provenant de la partie du Fonds général affectée à cette fin par le conseil;
- toute somme provenant de la tarification de l'assainissement de l'eau prévu dans le Règlement L-12330 concernant le rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Laval et la tarification qui y est afférente;
- toute affectation annuelle, prévue à la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et des provisions pour dépenses imprévues;
- toute taxe spéciale annuelle sur tous les immeubles imposables de la municipalité. Le taux de cette taxe spéciale est fixée annuellement par le conseil lors de l'adoption du budget de fonctionnement.».

(SD-2026-898)

CE-20260408-793

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉOLUTION
AMENDÉE - CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES
TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS**

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20241203-1245, le conseil autorisait une dépense au montant de 7 580 000 \$, dont un montant de 5 850 000 \$, pris à même le surplus affecté pour le logement social, et un montant de 1 730 000 \$, pris à même les sommes disponibles au Règlement L-12181-F, requis pour défrayer l'acquisition d'une partie du lot 6 464 998 (lot projeté 6 571 830) du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de logement social et abordable ainsi qu'à des fins communautaires, approuvait une dépense jusqu'à concurrence d'un montant de 381 350 \$, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12981-F, pour assurer le paiement des intérêts au taux de 3,75 %, pour une période maximale de 16 mois, tel que prévu à la promesse de vente et approuvait une dépense, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12981-F, pour défrayer la préparation de l'acte notarié;

ATTENDU QUE des ajustements doivent être apportés aux modalités de financement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'amender la résolution CM-20241203-1245 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'autoriser une dépense au montant de 7 580 000 \$, dont un montant de 5 850 000 \$, pris à même le surplus affecté pour le logement social, et un montant de 1 730 000 \$, pris à même l'excédent de fonctionnement affecté aux fins d'achats de terrains, requis pour défrayer l'acquisition d'une partie du lot 6 464 998 (lot projeté 6 571 830) du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de logement social et abordable ainsi qu'à des fins communautaires;

d'approuver une dépense, jusqu'à concurrence d'un montant de 381 350 \$, prise à même l'excédent de fonctionnement affecté aux fins d'achats de terrains, pour assurer le paiement des intérêts au taux de 3,75 %, pour une période maximale de 16 mois, tel que prévu à la promesse de vente;

d'approuver une dépense, prise à même l'excédent de fonctionnement affecté aux fins d'achats de terrains, pour défrayer la préparation de l'acte notarié;

aux montants ci-dessus mentionnés s'ajoutent les taxes si applicables.».

(SD-2026-1486)

CE-20260408-794

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports des déboursés produits par le trésorier datés du 25 et du 30 mars 2026 au montant de 44 539 406,69 \$ et des rapports des cumulatifs des salaires pour les périodes terminées le 2 et le 9 mars 2026 pour un montant de 13 688 805,89 \$.

(SD-2026-1559)

CE-20260408-795

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - RAPPORTS DE REDDITION DE COMPTES - REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte des rapports de reddition de comptes des conseillers municipaux pour la période de septembre à décembre 2025 ainsi que la liste des remboursements des dépenses de recherche et de soutien autorisés par la municipalité.

(SD-2026-1729)



Les discussions sur le point 36.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20260408-796

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3275

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3275, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, concernant les services professionnels pour la livraison des programmes d'adaptation à domicile de la Société d'habitation du Québec, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Développement et gestion d'actifs inc.
942 335,10 \$.

(CT:1885726)
(SD-2026-566)

CE-20260408-797

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CESSION DE CONTRAT
- CONTRAT DOS-1857

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la cession du contrat DOS-1857 par Eco Technologies ltée à ASDR Canada inc., et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjudgé.

(SD-2026-712)

CE-20260408-798

QUANTITÉ SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT SP-30240

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser, dans le cadre du contrat SP-30240 pour les travaux d'inspection, d'entretien, de mise à l'essai et de réparation sur demande des systèmes d'alarme incendie et gicleurs automatiques, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 57 487,50 \$ à Prévention incendie Safety First inc., dont le détail apparaît au rapport du Service des immeubles, parcs et espaces publics daté du 20 janvier 2026 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1887569)
(SD-2026-763)



Les discussions sur le point 36.5 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20260408-799

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉSILIATION DE
CONTRAT DOS-3055

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de résilier les items 3 et 21 du bloc 2 du contrat DOS-3055 adjugé à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, par la résolution CM-20250708-663, pour le service de location avec opérateur de rétrocaveuses, niveleuses et tracteurs-chargeurs:

Aurèle Côté inc.
2 tracteurs-chargeurs aux secteurs 2 et 3
355 410,72 \$.

(SD-2026-849)

Au point 36.7 de l'ordre du jour, le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêts et se retire des discussions.

CE-20260408-800

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3402

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-3402, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de relocalisation et de réaménagement du fossé de drainage, entre la rue Debussy et le milieu humide du bois d'Auteuil, pour une période de 7 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Groupe Montoni (1995) Division Construction inc.
215 272,26 \$.

(CT:1888480)
(SD-2026-966)

CE-20260408-801

DÉBUT, SOUTIEN TECHNIQUE, SURVEILLANCE ET MISE
EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3402

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser le début des travaux par Groupe Montoni (1995) Division Construction inc. pour les travaux de relocalisation et de réaménagement du fossé de drainage, entre la rue Debussy et le milieu humide du bois d'Auteuil, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Les Services EXP inc. à effectuer le soutien technique pour les services en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour l'assistance technique, au montant de 14 383,37 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat SP-30070, lot 1;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer les services de surveillance durant la réalisation desdits travaux, au montant de 56 513,09 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 1;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux durant la réalisation desdits travaux, au montant de 33 563,50 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 3.

(CT:1888480)
(SD-2026-966)

CE-20260408-802

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC -
CONTRAT DOS-3402

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais pour la redevance imposée par le Règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 3 336 \$, dans le cadre du contrat DOS-3402 pour les travaux de relocalisation et de réaménagement du fossé de drainage, entre la rue Debussy et le milieu humide du bois d'Auteuil.

(CT:1888480)
(SD-2026-966)

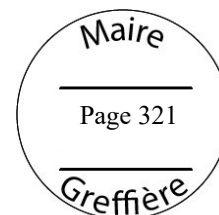
CE-20260408-803

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13249-F - CONTRAT DOS-3402

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13249-F, un montant de 324 700 \$, taxes nettes incluses.

(CT:1888480)



(SD-2026-966)

CE-20260408-804

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3321

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3321, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les services sur demande de serrurerie et d'entretien préventif et correctif des portes automatiques, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Serrurier International inc.
lot 1
510 987,99 \$;

ABL Porte Logik inc.
lot 2
368 437,39 \$.

(CT:1889726)
(SD-2026-972)

CE-20260408-805

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3432

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3432, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de mise à niveau des réseaux souterrains et de la bonification du gabarit dans le secteur de la rue de Gruyères, sur la rue Marc, entre les rues de Tolède et Aladin, et sur la rue de Tolède, entre les adresses 2245 et 2405, pour une période de 16 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Les Constructions CJRB inc.
10 170 653,21 \$.

(CT:1888524)
(SD-2026-979)

CE-20260408-806

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉBUT, ASSISTANCE
TECHNIQUE, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3432

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser le début des travaux par Les Constructions CJRB inc., pour les travaux de mise à niveau des réseaux souterrains et de la bonification du gabarit dans le secteur de la rue de Gruyères, sur la rue Marc, entre les rues de Tolède et Aladin, et sur la rue de Tolède, entre les adresses 2245 et 2405, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser AtkinsRéalis inc. à effectuer l'assistance technique en ingénierie durant la réalisation des travaux, phase B, soutien technique, au montant de 73 649,54 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-507, lot 3;

d'autoriser CIMA+ s.e.n.c. à effectuer la surveillance en ingénierie durant la réalisation des travaux, au montant de 655 519,90 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 3;

d'autoriser Solmatech inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation des travaux, au montant de 402 384,54 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3432 par le conseil municipal.

(CT:1888524)
(SD-2026-979)

CE-20260408-807

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC -
CONTRAT DOS-3432

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 61 747,20 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3432 par le conseil municipal.

(CT:1888524)
(SD-2026-979)

CE-20260408-808

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - CONTRAT DOS-3432



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 11 414 214 \$, taxes nettes incluses, et ce, pris à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3432 par le conseil municipal.

(CT:1888524)
(SD-2026-979)

Les discussions sur le point 36.10 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20260408-809

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3475

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3475, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de construction de conduites d'égouts, de trottoirs et de bordures, de préliminaires de rue et de pavage sur le boulevard Lemay, pour une période de 120 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.
4 057 793,30 \$.

(CT:1889828)
(SD-2026-1184)

CE-20260408-810

DÉBUT ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT
DOS-3475

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de construction de conduites d'égouts, de trottoirs et de bordures, de préliminaires de rue et de pavage sur le boulevard Lemay, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser AtkinsRéalisation Canada inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 162 443,81 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 5;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3475 par le conseil municipal.



(CT:1889828)
(SD-2026-1184)

CE-20260408-811

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC -
CONTRAT DOS-3475

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 215 915,15 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3475 par le conseil municipal.

(CT:1889828)
(SD-2026-1184)

CE-20260408-812

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13249-F - CONTRAT DOS-3475

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13249-F, un montant de 4 455 300 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3475 par le conseil municipal.

(CT:1889828)
(SD-2026-1184)

CE-20260408-813

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3409

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3409, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour des services d'entretien de l'aménagement paysager des ouvrages de gestion des eaux pluviales végétalisées, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

9190-8673 Québec inc. (Les entreprises RoseNeige)
1 966 072, 50 \$.

(CT:1889875)
(SD-2026-1195)



CE-20260408-814

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3344

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3344, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de câbles électriques, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Wesco Distribution Canada LP
459 900 \$.

(CT:1889878)
(SD-2026-1196)

CE-20260408-815

RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-
2115

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre du contrat DOS-2115 pour l'acquisition de pièces, de fabrication sur mesure et d'aménagements véhiculaires, les modifications suivantes:

des quantités supplémentaires au montant de 155 216,25 \$ à Zone technologie inc. pour le lot 1;

des quantités supplémentaires au montant de 149 467,50 \$ à Contrôles véhiculaires Protek inc. pour le lot 2;

des quantités supplémentaires au montant de 155 216,25 \$ à Zone technologie inc. pour le lot 3;

dont les détails apparaissent aux rapports du Service des travaux publics datés du 10 février 2026 joints au sommaire décisionnel.

(CT:1890021)
(SD-2026-1212)

CE-20260408-816

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3484

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3484, au soumissionnaire et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les services d'entretien des terrains de baseball 2026-2028, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:



Multi-surfaces F. Giguère inc.
lot 1
1 023 536,23 \$;

lot 2
866 555,24 \$.

(CT:1891862)
(SD-2026-1407)

CE-20260408-817

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12985-F - CONTRAT DOS-3484

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12985-F, un montant de 262 000 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3484 par le conseil municipal.

(CT:1891862)
(SD-2026-1407)

CE-20260408-818

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3485

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3485, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2026, groupe 4, pour une période de 4 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.
2 463 658,67 \$.

(CT:1891863)
(SD-2026-1408)

CE-20260408-819

DÉBUT, ASSISTANCE TECHNIQUE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3485

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2026, groupe 4, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;



d'autoriser CIMA+ s.e.n.c. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 231 817,77 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 3;

d'autoriser Les Services EXP inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 50 073,11 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 2;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3485 par le conseil municipal.

(CT:1891863)
(SD-2026-1408)

CE-20260408-820

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC -
CONTRAT DOS-3485

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec, et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 573,60 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3485 par le conseil municipal.

(CT:1891863)
(SD-2026-1408)

CE-20260408-821

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13248-F - CONTRAT DOS-3485

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13248-F, un montant de 2 758 600 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3485 par le conseil municipal.

(CT:1891863)
(SD-2026-1408)

CE-20260408-822

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - CENTRE
COMMUNAUTAIRE ACCÈS



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer le centre communautaire situé au 6500, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot 1 257 060 du cadastre du Québec, «Centre communautaire Accès», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2025-26.

(SD-2025-6773)

CE-20260408-823

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - CENTRE DE LOISIRS DU SABLON

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer le centre de loisirs situé au 755, chemin du Sablon, sur le lot 1 189 614 du cadastre du Québec, «Centre de loisirs du Sablon», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2026-4.

(SD-2025-6773)

CE-20260408-824

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - BOIS DE L'ÉQUERRE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer le bois situé au 49, rang de l'Équerre, sur 98 lots du cadastre du Québec, «Bois de l'Équerre», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2026-5.

(SD-2025-6773)

CE-20260408-825

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - BOIS DU DOMAINE-RENAUD

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer le bois situé au 2425, boulevard Le Corbusier, sur 10 lots du cadastre du Québec, «Bois du Domaine-Renaud», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2026-7.

(SD-2025-6773)

CE-20260408-826

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - L'ORÉE DES BOIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil de nommer le bois situé au 1370, 37e Avenue, sur 35 lots du cadastre du Québec, «L'Orée des Bois», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2026-6.

(SD-2025-6773)

Aux points 43.2 et 43.3 de l'ordre du jour, le conseiller Nicholas Borne déclare un conflit d'intérêts et se retire des discussions.

CE-20260408-827

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CORPORATION
D'HABITATION LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation d'habitation Laval (CHL) concernant la contribution municipale de base à verser au projet Habitation Havre du Renouveau visant à réaliser 36 logements abordables sur le lot 6 614 841 du cadastre du Québec, dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1888172)
(SD-2026-105)

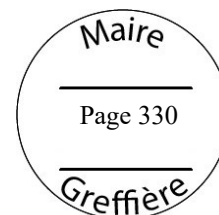
CE-20260408-828

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION EN
PRINCIPE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CORPORATION
D'HABITATION LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver en principe la contribution de la Ville de Laval au projet Habitation Havre du Renouveau de la Corporation d'habitation Laval (CHL), dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ), et ce, à hauteur de 10 % des coûts des unités PSLQ prévues au projet pour les 5 premières années, sous réserve de la réception des documents approuvés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) confirmant le montant à être remboursé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), en vertu de l'article 153.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (RLRQ, c. C-37.01).

(CT:1888172)
(SD-2026-105)



CE-20260408-829

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CORPORATION
D'HABITATION DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation d'habitation Laval (CHL) pour la contribution municipale de base, dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), pour le projet Habitation Palerme visant à réaliser 31 logements sociaux sur le lot 1 495 862 du cadastre du Québec;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1888171)
(SD-2026-197)

CE-20260408-830

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - PICONE
DOUMIT HOLDINGS INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0047 de Picone Doumit Holdings inc., propriétaire, à l'effet de permettre la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment commercial isolé de 2 étages en un bâtiment d'usage mixte résidentiel et commercial isolé de 2 étages sur le lot 6 294 595 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-68.

(SD-2026-1355)

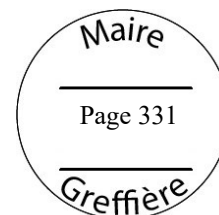
CE-20260408-831

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
PICONE DOUMIT HOLDINGS INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-2 de Picone Doumit Holdings inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 6 294 595 du cadastre du Québec, 3498, boulevard Sainte-Rose, une marge avant maximale de 9,10 mètres au lieu d'un maximum de 6 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-69.

(SD-2026-1357)



CE-20260408-832

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
NABEEL SAMMAN ET SONIA KOUDSIEH

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0052 de Nabeel Samman et Sonia Koudsieh, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 1 220 803 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-70.

(SD-2026-1358)

CE-20260408-833

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
NABEEL SAMMAN ET SONIA KOUDSIEH

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-166 de Nabeel Samman et Sonia Koudsieh, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour l'agrandissement d'un bâtiment sur le lot 1 220 803 du cadastre du Québec, 3838, rue Fafard, une proportion maximale de revêtement de type «D» sur la façade principale avant de 78 %, au lieu d'un maximum de 25 %, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-71.

(SD-2026-1359)

CE-20260408-834

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - EAUX
VIVES SUR LE PARC, S.E.C.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0200 de Eaux Vives Sur Le Parc, S.E.C., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 5 étages sur le lot 6 550 959 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-72.

(SD-2026-1360)

CE-20260408-835

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - EAUX
VIVES SUR LE PARC, S.E.C.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-11 de Eaux Vives Sur Le Parc, S.E.C., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation multifamiliale sur le lot 6 550 959 du cadastre du Québec, rue du Barrage:

- 1) des balcons d'une saillie maximale de 1,5 mètres en cour arrière, alors qu'un maximum de 0,65 mètre est prescrit;
- 2) une ouverture sans porte de garage située sur la façade principale avant donnant accès à une aire de stationnement intérieure, alors qu'une telle ouverture doit être pourvue d'une porte de garage;
- 3) une marge arrière minimale de 1,74 mètres, alors qu'un minimum de 5,5 mètres est prescrit;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-73.

(SD-2026-1361)

Les discussions sur les points 43.10 et 43.11 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20260408-836

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - LES IMMEUBLES LALLIER INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2026-0015 de Les Immeubles Lallier inc., propriétaire, à l'effet de permettre la rénovation d'un bâtiment commercial d'un étage sur le lot 6 138 321 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-76.

(SD-2026-1364)

CE-20260408-837

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - LES IMMEUBLES LALLIER INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-23 de Les Immeubles Lallier inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 6 138 321 du cadastre du Québec, 1700, boulevard Chomedey, un revêtement extérieur composé de 5 matériaux au lieu d'un maximum de 3, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-77.

(SD-2026-1366)



CE-20260408-838

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CONFORMITÉ - PROJET DE DÉSIGNATION - MILIEUX NATURELS DÉLIMITÉS SUR UN PLAN - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a déposé des avis d'intervention, conformément à l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), relatifs au projet de désignation de 5 milieux naturels délimités sur un plan (MNDP) établis, conformément à l'article 13 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01);

ATTENDU QUE le projet de désignation vise des sites sur lesquels se trouvent des milieux humides et hydriques ayant été offerts en compensation entre 2012 et 2017 prévus par la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (RLRQ, c. M-11.4) et sont visés par une servitude de non-construction accordée par le propriétaire, le cas échéant;

ATTENDU QUE les sites visés sont les suivants:

- MNDP du Sentier-du-Lièvre;
- MNDP du Cours-d'Eau-Parizeau;
- MNDP du Ruisseau-Papineau;
- MNDP de Laval-sur-le-Lac;
- MNDP du Cours-d'Eau-Corbeil;

ATTENDU QUE le projet de désignation contribuera à conserver plus de 16 hectares de milieux naturels;

ATTENDU les articles 150, 151, 152 et 157 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE le projet de désignation est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval (Règlement numéro S.A.D.R.-1) en vigueur depuis le 8 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'informer le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs que le projet de désignation de 5 milieux naturels délimités sur un plan est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (Règlement S.A.D.R.-1).

(SD-2026-1370)



CE-20260408-839

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
CALLOWAY REIT (LAVAL E) INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-163 de Calloway Reit (Laval E) inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 6 656 339 du cadastre du Québec, 4975, boulevard Robert-Bourassa, une superficie totale maximale des enseignes sur la façade principale avant de 111,99 mètres carrés, au lieu d'un maximum de 64,68 mètres carrés, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-80.

(SD-2026-1396)

CE-20260408-840

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9467-
4843 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-20 de 9467-4843 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation de 3 logements sur le lot 1 158 535 (lot projeté 6 690 520) du cadastre du Québec, 9e Avenue, une marge avant minimale de 3,48 mètres, alors qu'un minimum de 4,73 mètres est prescrit, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-81.

(SD-2026-1399)

CE-20260408-841

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - LES
CONSTRUCTIONS JACQUES LANDRY INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-22 de Les Constructions Jacques Landry inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation d'un logement sur le lot 1 256 443 du cadastre du Québec, 57e Avenue, une largeur de bâtiment minimale de 7,09 mètres au lieu d'un minimum de 8 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-82.

(SD-2026-1402)



CE-20260408-842

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-25 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 1 257 062 du cadastre du Québec, 6200, boulevard Arthur-Sauvé, l'installation de 2 enseignes détachées, alors qu'un maximum d'une enseigne détachée est autorisé, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-83.

(SD-2026-1403)

CE-20260408-843

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9439-5639 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-27 de 9439-5639 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 1 636 476 du cadastre du Québec, boulevard Curé-Labelle:

1) que la partie sud-ouest du mur de fondation adjacent au côté de la façade principale secondaire ne soit recouverte d'aucun matériau de revêtement extérieur sur une longueur maximale de 10 mètres, alors que cette partie de mur de fondation doit être recouverte d'un matériau de revêtement extérieur à une hauteur de 0,3 mètre et plus du sol fini;

2) deux cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à l'extérieur du bâtiment principal et une case de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite à l'intérieur du bâtiment principal, alors que deux de ces cases doivent être aménagées à l'intérieur et une d'entre-elles à l'extérieur;

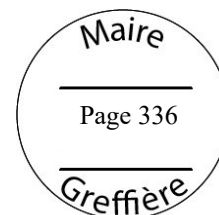
conditionnellement à ce que 6 arbustes, graminées ou conifères, devront être plantés devant la partie sud-ouest du mur de fondation adjacent au côté de la façade principale secondaire qui ne sera pas recouvert d'un matériau de revêtement extérieur sur une longueur maximale de 10 mètres;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-84.

(SD-2026-1409)

CE-20260408-844

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 - COMMISSION DE L'HABITATION ET DU LOGEMENT SOCIAL



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du rapport d'activités 2025 de la Commission de l'habitation et du logement social.

(SD-2026-1463)

CE-20260408-845

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et l'Office municipal d'habitation de Laval (OMHL) pour la contribution municipale de base dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), pour le projet Habitation Coalition de l'est visant à réaliser 50 logements sociaux sur le lot 6 569 031 du cadastre du Québec;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1892354)
(SD-2026-1480)

CE-20260408-846

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 6 700 962 - PN-2025-0315

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 139 200 \$.

(SD-2026-1595)

CE-20260408-847

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - PLAN D'ACTION EN HABITATION 2025-2028 - DÉPÔT - BILAN 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'adopter le plan d'action en habitation 2025-2028;



de prendre acte du bilan 2025 dudit plan d'action et d'autoriser sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville ainsi que sa diffusion auprès des partenaires.

(SD-2026-1614)

CE-20260408-848

DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL - COMITÉ DE TOPONYMIE - ANNÉE 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport annuel du Comité de toponymie pour l'année 2025.

(SD-2026-1654)

CE-20260408-849

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT ACCEPTÉE - LOT 6 666 768

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2025-46 de 9392-9974 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption de 2 cases de stationnement dans le cadre de la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 logements sur le lot 6 666 768 du cadastre du Québec, en contrepartie d'une compensation correspondant à 559 \$ pour chacune des cases exemptées jusqu'à concurrence d'un montant de 1 118 \$ pour 2 cases exemptées, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-110.

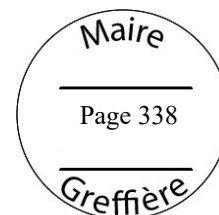
(SD-2026-1680)

CE-20260408-850

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT ACCEPTÉE - LOT 1 673 241

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2026-7 de Caroline Santos et Christos Marinakis, propriétaires, à l'effet de permettre l'exemption d'une case de stationnement dans le cadre de la régularisation d'un logement aménagé au sous-sol d'une habitation bifamiliale sur le lot 1 673 241 du cadastre du Québec, en contrepartie d'une compensation d'un montant de 559 \$, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-111.



(SD-2026-1681)

CE-20260408-851

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
CLAUDE GAUVREAU ET AL.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0195 de Claude Gauvreau et al., propriétaires, à l'effet de permettre le remplacement d'une enseigne détachée sur le lot 1 539 368 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-112.

(SD-2026-1683)

CE-20260408-852

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - AHMED
EL-KETTANI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0208 de Ahmed El-Kettani, propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages sur le lot 1 637 728 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-113.

(SD-2026-1684)

CE-20260408-853

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
STÉPHANIE JUTRAS ET OLIVIER CYR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2026-0004 de Stéphanie Jutras et Olivier Cyr, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 168 245 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-114.

(SD-2026-1686)

Au point 43.30 de l'ordre du jour, la greffière mentionne que la pièce jointe sera remplacée et que le contexte du sommaire décisionnel sera corrigé afin de remplacer «Que le pourcentage de surface végétale fourni est de 40 % (69 % requis)» par «Que le pourcentage de surface végétale fourni est de 69 % (40 % requis)».



CE-20260408-854

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - LINDA PETROZZA ET ALI MUSTAFA

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2026-0009 de Linda Petrozza et Ali Mustafa, propriétaires, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 1 082 540 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-115.

(SD-2026-1687)

CE-20260408-855

DEMANDE D'UN PPCMOI ACCEPTÉE - 9257-2437 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande PP-2026-3 de 9257-2437 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 1 099 162 du cadastre du Québec situé au 508, boulevard Curé-Labelle, afin d'y permettre la reconstruction d'un poste d'essence, et ce, conformément aux dérogations mentionnées au rapport et aux conditions suivantes:

- réaliser l'aménagement du terrain comme montré sur le plan d'aménagement paysager joint au rapport du Service de l'urbanisme;
- réaliser un bâtiment dont l'architecture correspond aux élévations montrées dans le rapport dudit service;

le tout conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-116.

(SD-2026-1688)

CE-20260408-856

DÉPÔT - DÉCISION - COMITÉ DE DÉMOLITION

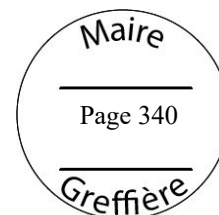
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de l'approbation de la demande de démolition DE-2024-15 de Vincent Albanese et Johanne Principe, propriétaires, sur le lot 1 494 656 du cadastre du Québec, par le Comité de démolition le 30 mars 2026, à la suite de l'audition publique du 30 mars 2026.

(SD-2026-1702)

CE-20260408-857

DÉPÔT - DÉCISION - COMITÉ DE DÉMOLITION



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de l'approbation de la demande de démolition DE-2026-6 de Ville de Laval, propriétaire, sur le lot 1 068 732 du cadastre du Québec, par le Comité de démolition le 30 mars 2026, à la suite de l'audition publique du 30 mars 2026.

(SD-2026-1705)

CE-20260408-858

DÉPÔT - DÉCISION - COMITÉ DE DÉMOLITION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de l'approbation de la demande de démolition DE-2026-7 de Ville de Laval, propriétaire, sur le lot 1 068 732 du cadastre du Québec, par le Comité de démolition le 30 mars 2026, à la suite de l'audition publique du 30 mars 2026.

(SD-2026-1707)

CE-20260408-859

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13001

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13001 décrétant la conception et l'exécution de travaux de construction d'un chalet et de jeux d'eau au parc Laval-Ouest et décrétant un emprunt de 7 210 000 \$ à cette fin.

(SD-2026-1599)

CE-20260408-860

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13001

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13001 décrétant la conception et l'exécution de travaux de construction d'un chalet et de jeux d'eau au parc Laval-Ouest et décrétant un emprunt de 7 210 000 \$ à cette fin.

(SD-2026-1599)

CE-20260408-861

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13001



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13001 décrétant la conception et l'exécution de travaux de construction d'un chalet et de jeux d'eau au parc Laval-Ouest et décrétant un emprunt de 7 210 000 \$ à cette fin.

(SD-2026-1599)

CE-20260408-862

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
TROISIÈME AMENDEMENT À L'ENTENTE DE
PARTENARIAT - ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le troisième amendement à l'entente de partenariat à intervenir entre Éco Entreprises Québec et Ville de Laval dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, conformément à l'exigence émise par le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01);

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-6637)

CE-20260408-863

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - CONSEIL
RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et le Conseil régional de l'environnement de Laval (CREL) concernant l'inventaire et la caractérisation des milieux humides, hydriques et naturels lavallois pour les années 2026, 2027 et 2028, au montant maximal de 152 000 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1891148)
(SD-2026-1105)

CE-20260408-864

APPROBATION - CONVENTION DE FINANCEMENT -
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver la convention de financement à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Laval concernant le projet d'acquisition des lots 1 059 533, 1 059 547, 1 059 572, 1 059 575, 1 059 600, 1 059 601, 1 063 185, 1 063 187, 2 573 679, 6 340 091 et 6 453 893 du cadastre du Québec, connus comme étant le Golf Ste-Rose, situé au 1400, boulevard Mattawa, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place d'une trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2026-1652)

CE-20260408-865

RECOMMANDATION AU CONSEIL - LOCATION D'ESPACES
- COMPLEXE MULTI-SPORTS DE LAVAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser la location d'espaces auprès du Complexe Multi-Sports de Laval inc. au montant total de 387 567,56 \$, représentant l'équivalent de 7 mois de loyer du Centre sportif Val-des-Arbres, pour le Club de gymnastique Laval Excellence, Eau Laval et le Club de pétanque Val-des-Arbres.

(CT:1883058)
(SD-2026-259)

CE-20260408-866

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AIDES FINANCIÈRES -
MUSÉE DE LA SANTÉ ARMAND-FRAPPIER ET
REGROUPEMENT D'ORGANISMES CULTURELS ET
D'ARTISTES LAVALLOIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer une aide financière au Musée de la santé Armand-Frappier au montant de 357 850 \$, ainsi qu'au Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois (ROCAL) au montant de 350 000 \$, pour un montant total de 707 850 \$, dans le cadre du programme d'assistance financière en art et culture volet soutien au fonctionnement pour l'année 2026.

(CT:1886337)
(SD-2026-671)

CE-20260408-867

APPROBATION - ENTENTE DE SUBVENTION - TENNIS
LAVAL



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de subvention à intervenir entre Ville de Laval et Tennis Laval pour l'octroi d'une subvention au montant de 110 000 \$ afin de soutenir le développement et la mise en place du programme d'activités de tennis sur l'ensemble du territoire lavallois;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1890370)
(SD-2026-1248)

CE-20260408-868

APPROBATION - ENTENTE DE SUBVENTION -
ASSOCIATION RÉGIONALE DE BASEBALL AMATEUR DE
LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de subvention à intervenir entre l'Association régionale de baseball amateur de Laval et la Ville de Laval concernant le versement d'une subvention au montant de 80 000 \$ pour la réalisation des activités de baseball à Laval, pour l'année 2026;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1890375)
(SD-2026-1254)

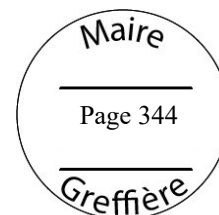
CE-20260408-869

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - AU
PANIER DE CHOMEDEY

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Au Panier de Chomedey concernant le versement d'une subvention maximale de 59 820 \$ pour la réalisation du projet «Structuration de l'épicerie solidaire Au Panier», et ce, attribuée dans le cadre du protocole d'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en oeuvre du plan d'action de la Politique régionale de développement social (PRDS), tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.



(CT:1891072)
(SD-2026-1343)

CE-20260408-870

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Conseil régional de l'environnement de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 29 932 \$ pour la réalisation du projet «Poursuite de la cellule de travail sur la transition socioécologique», et ce, attribuée dans le cadre du protocole d'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en oeuvre du plan d'action de la Politique régionale de développement social (PRDS), tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1891072)
(SD-2026-1343)

CE-20260408-871

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - TABLE DE CONCERTATION DE LAVAL EN CONDITION FÉMININE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la Table de concertation de Laval en condition féminine concernant le versement d'une subvention maximale de 34 672 \$ pour la réalisation du projet «Poursuite de la formation et de l'accompagnement en ADS+», et ce, attribuée dans le cadre du protocole d'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en oeuvre du plan d'action de la Politique régionale de développement social (PRDS), tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1891072)
(SD-2026-1343)

CE-20260408-872

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - REGROUPEMENT LAVALLOIS POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Regroupement lavallois pour la réussite éducative concernant le versement d'une subvention maximale de 50 862 \$ pour la réalisation du projet «Poursuite de la cellule de travail 4.1», et ce, attribuée dans le cadre du protocole d'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en oeuvre du plan d'action de la Politique régionale de développement social (PRDS), tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1891072)
(SD-2026-1343)

CE-20260408-873

AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Complexe Multi-Sports de Laval à déposer une demande d'aide financière au montant de 1 150 000 \$ auprès de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, dans le cadre du programme de développement économique du Québec (PDEQ);

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2026-1490)

CE-20260408-874

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13269

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13269 décrétant la mise à niveau de la filière solide de la station de récupération des ressources de l'eau La Pinière et décrétant un emprunt de 334 000 000 \$ à cette fin.

(SD-2026-1594)

CE-20260408-875

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13269



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13269 décrétant la mise à niveau de la filière solide de la station de récupération des ressources de l'eau La Pinière et décrétant un emprunt de 334 000 000 \$ à cette fin.

(SD-2026-1594)

CE-20260408-876

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13269

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13269 décrétant la mise à niveau de la filière solide de la station de récupération des ressources de l'eau La Pinière et décrétant un emprunt de 334 000 000 \$ à cette fin.

(SD-2026-1594)

CE-20260408-877

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUGMENTATION -
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-
2028

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver une augmentation du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 pour le projet 70-00136 «Mise à niveau de la filière solide de la StaRRE La Pinière», afin que celui-ci passe de 307 000 000 \$ à 336 655 000 \$.

(SD-2026-1594)



À 9 h 24, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière